



MINISTÈRE DES TRANSPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Paris, le 22 juin 2026

Secrétariat général
Sous-direction des compétences et des ressources humaines
Bureau de l'action sociale individuelle et collective

Note

à

Voir la liste des destinataires

Nos réf. : 26/067 SG/ SDCRH -ASIC

Affaire suivie par : Sandrine ESTIER MALAUTIER
Tél. : 01 58 09 45 61
Courriel : sandrine.estier-malautier@aviation-civile.gouv.fr

OBJET : TAUX DES PRETS BONIFIES PRET IMMOBILIER BONIFIE (PIB) ET PRET TRAVAUX BONIFIE (PTB)

Conformément aux dispositions du marché conclu entre la BFM et la DGAC, je vous informe que les taux des prêts bonifiés sont :

Pour le PIB : 3,92%, soit un taux emprunteur de **1,42% après bonification de 2,5%** selon le montant du revenu fiscal de référence ou de **2,42% après bonification de 1,5%** par la DGAC. Ce taux est garanti jusqu'au 31 décembre 2026.

Pour le PTB : le taux varie en fonction de la durée du prêt. Il est garanti jusqu'au 31 décembre 2026 :

DUREE	TAUX BFM	TAUX AGENT APRES BONIFICATION	
		1,50%	2,50%
36 mois	5,30%	3,80%	2,80%
37 à 48 mois	5,50%	4%	3%
49 à 60 mois	5,50%	4%	3%
61 à 84 mois	5,60%	4,10%	3,10%
85 à 96 mois	5,90%	4,40%	3,40%
97 à 120 mois	5,90%	4,40%	3,40%

Les agents intéressés peuvent retrouver l'essentiel des renseignements sur les prêts bonifiés sur le site internet de l'action sociale : <https://www.alpha-sierra.org/prestations-daction-sociale/logement>

Je vous saurai gré de bien vouloir diffuser ces informations auprès du personnel placé sous votre autorité.

Cette note prend effet au 1^{er} juillet 2026.

DESTINATAIRES

Le secrétariat de la MALGH
Le secrétariat du SG
Le secrétariat du SNIA
Le secrétariat du SGTA
Le secrétariat de la DNUM
Le secrétariat de la DTA
Le secrétariat du STAC
Le secrétariat de la DSNA
Le secrétariat de la DTI
Le secrétariat de la DO
Le secrétariat de la DSAC
Le secrétariat de l'ACBACEA
Monsieur le chef du service administratif du SEAC Polynésie Française
Monsieur le chef du service administratif du SEAC Wallis et Futuna
Mme la cheffe du service administratif de la DAC Nouvelle-Calédonie
Monsieur le chef de service administratif du SAC Saint-Pierre et Miquelon
Monsieur le chef de département administratif de l'ENAC
Monsieur le président du CCAS
Mesdames et Messieurs les chefs des SIR
Mesdames et Messieurs les correspondants sociaux régionaux
Mesdames les assistantes de service social